

## Interpellation

### **Combien de temps encore avant la rénovation du « Vieux Bourg »**

Des conduites d'eau sous pression sautent. Elles nécessitent des réparations urgentes, lesquelles occasionnent des frais conséquents non planifiés. Ces réparations sont, parfois, nécessaires de nuit ou le week-end, ce qui en augmente, par la force des choses, le coût.

Elles nécessitent ensuite le dépôt d'un préavis urgent en mettant le conseil communal devant le fait accompli, la dépense ayant déjà été effectuée lorsque le crédit est accordé. Rappelez-vous dans ce cas, le préavis 53/2018.

Les commerçants se retrouvent, à juste titre, fâchés par des désagréments qui surviennent sans qu'ils aient pu les anticiper. Ils sont la conséquence des travaux dont leurs clients sont les premières victimes.

Que dire encore des eaux claires de tout ce « Vieux Bourg » qui vont directement à la station d'épuration. Non seulement ceci est une aberration, mais en plus notre ville contrevient à la loi sur l'épuration des eaux, laquelle est quand même en vigueur depuis plus de vingt ans.

Aucune information non plus n'a été donnée à notre conseil suite à la présentation du projet de réaménagement aux riverains, qui l'avaient, semble-t-il, fort mal accueilli.

En résumé, nous avons l'impression qu'il s'agit là d'un dossier qui « roupille » alors qu'il s'agit probablement du plus ancien dossier en cours sur la table de la Municipalité. Il devrait être, à nos yeux, une priorité de cette législature. Il y a urgence et personne ne comprend que rien ne bouge. Les conseillers communaux sont régulièrement interpellés sur le sujet par la population sans aucun moyen pour eux de répondre aux questions. Tout cela pourrait ne pas rester sans conséquence grave.

L'APEC ne pourrait-elle pas ou ne devrait-elle pas s'opposer à des nouveaux projets dans la zone du « Vieux Bourg » dans le cas où cette situation s'éternise ?

L'image de la ville est également entachée auprès d'une partie de ses habitants.

Les membres du groupe PLR s'inquiètent de cette situation. C'est pourquoi nous prions la Municipalité de bien vouloir répondre de manière complète et par écrit aux questions suivantes sur le dossier de la rénovation du « Vieux Bourg », et notamment de son système de canalisations.

- Qu'a-t-il été précisément entrepris jusqu'à ce jour ?
- Qu'est-il effectué en ce moment ?
- Une planification peut-elle être remise au conseil communal pour l'exécution des travaux ? Dans le cas d'une réponse négative, qu'est-ce qui freine l'avancement de ce dossier ?
- L'intérêt des habitants, et notamment des commerçants a-t-il été ou sera-t-il pris en compte lors de la planification et de l'exécution des travaux ?
- Combien d'habitants sont concernés par le périmètre « Vieux Bourg » ?

Nous ne doutons pas de la capacité de la Municipalité à réagir et la remercions, d'ores et déjà pour sa prochaine réponse circonstanciée.

Au nom des membres du groupe PLR

Christian Gander

Gland, le 2 octobre 2019